



Comment sortir d'une indivision

Par **MBES_old**, le **21/02/2008** à **12:25**

Bonjour,

Je suis en indivision pour une maison avec la fille de la seconde épouse de mon père. Au décès de sa femme, il a hérité de la moitié de la maison qu'il occupe en totalité. La fille de sa femme est propriétaire de l'autre moitié, la maison ayant été mise dans la communauté.

Mon père m'a cédé la nue-propriété de sa part sur la maison.

Je souhaite vendre cette maison. J'ai l'accord de mon père.

Quelles sont mes possibilités, sachant que sa belle-fille ne répond à aucun courrier lui demandant son accord ? Je souhaiterais sortir le plus vite possible de cette indivision.

Je vous remercie vivement à l'avance pour vos conseils.

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **21/02/2008** à **18:38**

Bonsoir,

Vous avez la possibilité de saisir le juge en liquidation de l'indivision.

C'est une procédure devant le Tribunal de Grande Instance, avec avocat obligatoire.

Cordialement,

Antoine ETCHEVERRY

www.etcheverry-avocat.com